



ADMINISTRATION COMMUNALE DE WOLUWE-SAINT-PIERRE
Avenue Charles Thielemans 93
1150 BRUXELLES

Question d'actualité au Conseil communal

Nom et prénom du/des Conseiller(s) communal(aux) :	Florentine RÖELL
Date d'envoi :	lundi 2 mars 2026
Date du Conseil communal :	03.03.2026

Titre de la question d'actualité :

Médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre

Question :

Nous avons vu samedi par voie de presse qu'une décision a été prise pour la Médiathèque de Woluwe-Saint-Pierre : <https://www.dhnet.be/regions/bruxelles/2026/02/28/la-mediathèque-de-woluwe-saint-pierre-est-conservée-une-reflexion-sur-l'adaptation-de-la-tarifification-de-location-des-medias-sera-lancée-5C36WERZZ5CCPPP6AQXLNTJ6M/>.

Au vu de la date de cet article, nous n'avons pas pu proposer une interpellation sur ce sujet à temps, c'est pourquoi nous pensons qu'une question d'actualité est le meilleur véhicule. De plus, vu le peu de détails dans cet article, nous aimerons avoir plus d'informations sur les modalités de cette décision, afin d'informer les habitants et utilisateurs et notre Médiathèque, qui à priori perdait ses subsides ce mois-ci.

Réponse :

Je vous remercie pour cette question, et d'autant plus que c'est une grande première dans notre conseil communal. Vu que ce type de question d'actualité n'avait jamais été pratiquée jusqu'à aujourd'hui. Grâce à la bonne volonté et au travail de tous les acteurs concernés, nous avons très récemment été en mesure d'annoncer le maintien de la médiathèque. Tout le monde sera d'accord sur le fait que c'est une bonne nouvelle, même si à l'occasion des différentes interpellations, certains ont eu un esprit chagrin, pensant que le fait que je ne me lançais pas assez vite signifiait sans doute que la médiathèque serait fermée. Vous voyez que nous avons fait le travail. Ce maintien est évidemment conditionné au maintien du subside de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de 25.000€ pour 2026 et 30.000€ pour 2027.

Le catalogue sera intégré à celui de la bibliothèque, l'outil actuel étant voué à disparaître suite à la fermeture de la Médiathèque Nouvelle.

La médiathèque restera bien au sein du WHalll. Afin de pérenniser cela, et à la demande de la Fédération Wallonie-Bruxelles, une convention entre la commune et le WHalll sera rédigée et présentée lors d'un tout prochain conseil communal.

La poursuite de l'activité s'accompagnera d'une réflexion sur l'adaptation de la tarification de location des médias et sur la politique d'acquisition, afin d'assurer un équilibre financier durable tout en préservant l'accessibilité pour le public. En collaboration avec l'A.S.B.L. WHalll, la Commune veillera à ce que la Médiathèque continue à proposer une offre variée et de qualité, en phase avec les usages culturels actuels et les besoins des habitants.

Nous nous réjouissons du fait que tous les acteurs se sont montrés ouverts, proactifs et orientés solutions pour maintenir la médiathèque. Nous nous félicitons d'ailleurs de la bonne relation entretenue avec la Fédération.

Il s'agit d'une bonne nouvelle, même si toutes les modalités ne peuvent pas encore être annoncées. Vous serez informé de cela. Dès que toutes ces modalités seront clairement décidées, il y aura évidemment une communication détaillée à l'ensemble des usagers, notamment via nos médiathécaires dont vous avez souligné le rôle au sein de cette structure, ainsi que via un document qui expliquera l'ensemble des éléments. Les deux médiathécaires dont nous avons déjà parlé sont bien maintenues.

Nom et prénom de l'échevin

Philippe van CRANEM

